

ANNEXE

La présente annexe au Document d'Enregistrement (l'"Annexe") a été préparée aux fins de l'article 26(4) du Règlement Prospectus. Cette Annexe doit être lue comme une introduction au Document d'Enregistrement.

Toute décision d'investir dans des titres de créance ou des instruments dérivés de l'Emetteur doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Document d'Enregistrement et des modalités relatives aux valeurs mobilières, telles qu'elles sont exposées dans le prospectus ou autre document d'offre pertinent par l'investisseur ; l'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi ; lorsqu'une action relative aux informations contenues dans un Document d'Enregistrement est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Document d'Enregistrement avant le début de la procédure judiciaire ; la responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté l'Annexe, y compris sa traduction, mais uniquement lorsque l'Annexe est trompeuse, inexacte ou incohérente, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, ou lorsqu'elle ne fournit pas, lorsqu'elle est lue conjointement avec les autres parties du Document d'Enregistrement, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres.

Qui est l'Emetteur des valeurs mobilières?

Domicile et forme juridique de l'Emetteur

Barclays Bank PLC (l'"Emetteur") est une société publique à responsabilité limitée immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1026167. La responsabilité des membres de l'Emetteur est limitée. Son siège social et principal est sis à 1 Churchill Place, Londres, E14 5HP¹, Royaume-Uni (numéro de téléphone +44 (0)20 7116 1000). Le Legal Entity Identifier (LEI) de l'Emetteur est G5GSEF7VJP5I7OUK5573.

Activités principales de l'Emetteur

Les activités du Groupe comprennent les services bancaires aux consommateurs et les opérations de paiement dans le monde entier, ainsi qu'une banque mondiale de détail et d'investissement de premier plan, offrant un service complet. Le Groupe comprend Barclays PLC avec ses filiales, en ce compris l'Emetteur. La principale activité de l'Emetteur est d'offrir des produits et des services destinés aux grands clients, qu'il s'agisse de grandes entreprises, de banque de gros ou de clients bancaires internationaux.

Le terme "**Groupe**" désigne Barclays PLC avec ses filiales et le terme "**Groupe Bancaire Barclays**" désigne Barclays Bank PLC avec ses filiales.

Principaux actionnaires de l'Emetteur

La totalité des actions ordinaires émises par l'Emetteur est la propriété effective de Barclays PLC. Barclays PLC est la société holding finale du Groupe.

Identité des principaux directeurs généraux de l'Emetteur

Les principaux directeurs généraux de l'Emetteur sont James Staley (Chief Executive Officer and Executive Director) et Tushar Morzaria (Executive Director).

Identité des commissaires aux comptes de l'Emetteur

Les commissaires aux comptes de l'Emetteur sont KPMG LLP ("**KPMG**"), experts comptables et commissaires aux comptes agréés (membre de l'Institute of Chartered Accountants en Angleterre et au Pays de Galles), à l'adresse 15 Canada Square, Londres E14 5GL, Royaume-Uni.

Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur?²

¹ En vertu du Supplément 2/2020 daté du 5 août 2020, l'adresse de l'Emetteur est insérée.

² En vertu du Supplément 2/2020 daté du 5 août 2020, cette section est mise à jour.

L'Emetteur a extrait les informations financières consolidées sélectionnées figurant dans le tableau ci-dessous pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 des états financiers consolidés annuels de l'Emetteur pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 (les "**Etats Financiers**"), qui ont chacun été audités sans réserve par KPMG. Les informations financières sélectionnées figurant dans le tableau ci-dessous pour les six mois se terminant les 30 juin 2020 et 30 juin 2019 sont tirées de l'Annonce des Résultats Intermédiaires non audités de l'Emetteur pour les six mois se terminant le 30 juin 2020.

Résultats consolidés

	Au 30 juin (non audité)		Au 31 Décembre	
	2020	2019	2019	2018
	(en millions de livres sterling)	(en millions de livres sterling)	(en millions de livres sterling)	
Revenu net d'intérêt	1.671	1.821	3.907	3.130
Commissions et honoraires nets	2.879	2.829	5.672	5.607
Charges de dépréciation des crédits	(2.674)	(510)	(1.202)	(643)
Résultat net des opérations de négoce	4.225	2.093	4.073	4.364
Bénéfice avant impôt	1.523	1.725	3.112	1.286
Bénéfice/(perte) après impôt	1.293	1.465	2.780	1.010

Bilan consolidé

	Au 30 juin 2020 (non audité)	Au 31 Décembre	
	(en millions de livres sterling)	2019	2018
Total des actifs	1.095.958	876.672	877.700
Titres de créance en circulation	50.496	33.536	39.063
Passif subordonné	36.965	33.425	35.327
Prêts et avances au coût amorti	150.203	141.636	136.959
Dépôts au coût amorti	245.737	213.881	199.337
Total des fonds propres	56.694	50.615	47.711
Intérêts minoritaires	0	0	2

Certain Ratios des Etats Financiers

	Au 30 juin 2020 (non audité)	Au 31 Décembre	
	(%)	2019	2018
Capital Common Equity Tier 1	14.3	13.9	13.5
Capital réglementaire	21.0	22.1	22.2
Ratio de levier CCR	4.1	3.9	4.0

Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Emetteur ?

Les risques matériels sont ceux auxquels l'équipe de direction accorde une attention particulière et qui pourraient entraîner un écart important entre la stratégie, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe Bancaire Barclays et les attentes. Les risques émergents sont ceux qui ont des composantes inconnues, dont l'impact pourrait se cristalliser sur une période plus longue. En outre, certains autres facteurs échappant au contrôle du Groupe Bancaire Barclays, notamment l'intensification du terrorisme ou des conflits mondiaux, les catastrophes naturelles, les épidémies et autres événements similaires, bien que non détaillés ci-dessous, pourraient avoir un impact similaire sur le Groupe Bancaire Barclays.³

³ En vertu du Supplément 2/2020 daté du 5 août 2020, ce paragraphe est inséré.

- Risques importants existants et émergents pouvant avoir un impact sur plus d'un risque principal:** Outre les risques matériels et émergents ayant un impact sur les principaux risques exposés ci-dessous, il faut également tenir compte des risques matériels existants et émergents qui peuvent avoir un impact sur plus d'un de ces principaux risques. Ces risques sont les suivants : (i) des conditions économiques et de marché mondiales et locales potentiellement défavorables, ainsi que des développements géopolitiques ; (ii) l'impact du COVID-19 ; (iii) le processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE ; (iv) l'impact des changements de taux d'intérêt sur la rentabilité du Groupe Bancaire Barclays; (v) l'environnement concurrentiel dans le secteur des services bancaires et financiers ; (vi) le programme de changement réglementaire et son impact sur le modèle d'entreprise ; (vii) l'impact du changement climatique sur les activités du Groupe Bancaire Barclays; et (viii) l'impact des réformes des taux d'intérêt de référence sur le Groupe Bancaire Barclays⁴.
- Risques de crédit et de marché :** Le risque de crédit est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays résultant de la défaillance de clients ou contreparties, d'honorer pleinement leurs obligations envers les membres du Groupe Bancaire Barclays. Le Groupe Bancaire Barclays est exposé aux risques liés aux changements de qualité du crédit et des taux de recouvrement des prêts et avances dus par les emprunteurs et les contreparties de tout portefeuille spécifique. Le risque de marché est le risque de perte résultant d'une éventuelle évolution défavorable dans la valeur des actifs et des passifs du Groupe Bancaire Barclays résultant de la fluctuation dans les variables du marché.
- Risques opérationnels et de model :** Le risque opérationnel est le risque de perte pour le Groupe Bancaire Barclays résultant de processus ou de systèmes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'événements externes dont la cause profonde n'est pas due à des risques de crédit ou de marché. Le risque de modèle est le risque de conséquences négatives potentielles découlant d'évaluations financières ou de décisions fondées sur des résultats et des rapports de modèles incorrects ou mal utilisés.
- Risques de trésorerie et de capital et le risque que l'Emetteur et le Groupe Bancaire Barclays soient soumis à d'importants pouvoirs de résolution:** Le Groupe Bancaire Barclays est confronté à trois principaux types de risques de trésorerie et de capital qui sont (1) le risque de liquidité – le risque que le Groupe Bancaire Barclays ne soit pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles ou contingentes ou qu'il n'ait pas le montant, la teneur et la composition approprié de financement stable et de liquidité pour soutenir ses actifs, qui peuvent également être affectés par un changement de la notation de crédit ; (2) le risque de capital – le risque que le Groupe Bancaire Barclays ait un niveau ou une composition de capital insuffisant ; et (3) le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire - le risque que le Groupe Bancaire Barclays soit exposé à la volatilité des capitaux ou des revenus en raison d'une inadéquation entre les expositions aux taux d'intérêt de ses actifs et passifs (non négociés). En vertu de la Loi Bancaire (*Banking Act*), des pouvoirs importants sont accordés à la Banque d'Angleterre (ou, dans certaines circonstances, au Trésor de Sa Majesté (*HM Treasury*)), en consultation avec l'Autorité de Régulation Prudentielle du Royaume-Uni (*United Kingdom Prudential Regulation Authority*), l'Autorité de Conduite Financière du Royaume-Uni (*Financial Conduct Authority*) et le Trésor de Sa Majesté, selon le cas, dans le cadre d'un régime de résolution spéciale. Ces pouvoirs permettent à la Banque d'Angleterre (ou à tout successeur ou remplaçant de celle-ci et/ou à toute autre autorité du Royaume-Uni Pouvoir de Renflouement du Royaume-Uni (*UK Bail-in Power*)) (**"Autorité de Résolution"**) de mettre en œuvre diverses mesures de résolution et options de stabilisation (y compris, mais sans s'y limiter, l'outil de libération sous caution) concernant une banque ou une entreprise d'investissement du Royaume-Uni et certaines de ses filiales (y compris actuellement l'Emetteur) dans des circonstances où l'Autorité de Résolution est convaincue que les conditions de résolution pertinentes sont remplies.

⁴ En vertu du Supplément 2/2020 daté du 5 août 2020, la numérotation à l'intérieur de ce paragraphe est mise à jour.

- **Risques de conduite, réputation et juridiques et questions juridiques, de concurrence et de réglementation :** Le risque lié au comportement est le risque de préjudice pour les consommateurs, les clients, l'intégrité du marché, la concurrence effective ou le Groupe Bancaire résultant d'une offre inappropriée de services financiers, y compris les cas de faute intentionnelle ou de négligence. *Le risque réputationnel est le risque qu'une action, une transaction, un investissement, un événement, une décision ou une relation d'affaire réduise la confiance dans l'intégrité et la compétence du Groupe Bancaire Barclays.* La Groupe Bancaire Barclays exerce des activités sur un marché très réglementé qui l'expose au risque juridique découlant (i) de la multitude de lois et de règlements qui s'appliquent aux activités qu'elle exerce, qui sont très dynamiques, qui peuvent varier selon les juridictions, et sont souvent peu claires dans leur application à des circonstances particulières, notamment dans les domaines nouveaux et émergents ; et (ii) de la nature diversifiée et évolutive des activités du Groupe Bancaire Barclays et de ses pratiques commerciales. Dans chaque cas, le Groupe Bancaire Barclays est confronté au risque de perte ou à l'imposition de pénalités, de dommages et intérêts ou d'amendes suite au non-respect des membres du Groupe Bancaire Barclays de leurs obligations légales, y compris les exigences légales ou contractuelles. Le risque juridique peut survenir en relation avec un certain nombre de facteurs de risque résumé ci-dessus.